



Région Centre

Conseil régional du Centre
9, rue Saint Pierre-Lentin
45001 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 08.04.08

OBJET : Adoption de la Charte régionale de Construction Durable dans les lycées et les bâtiments régionaux

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les **18 et 19 décembre 2008**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis de la commission « Education » en date du 10 décembre 2008 ;

Monsieur Jean-Marc ROUSSEAU, Rapporteur, entendu ;

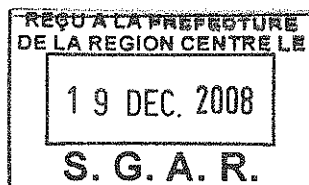
Considérant que la Charte de construction durable structure les engagements déjà pris par la Région Centre à travers l'adoption de son Agenda 21 ; la mise en place du pôle d'efficacité énergétique ou encore l'adoption du guide qualité pour des Constructions Durables ;

Considérant que cette charte pose des engagements et fédère les principaux acteurs de l'acte de construire autour d'un objectif global et ambitieux pour le présent et les générations futures.

DECIDE

- D'approuver la charte de construction durable dans les lycées et les bâtiments régionaux jointe en annexe ;
- D'habiliter le Président à signer cette charte avec l'ensemble des participants à l'acte de construire
- D'adopter le principe de la mise en place d'un comité de pilotage représentatif et de déléguer à la commission permanente la composition et la désignation de ses membres

AFFICHE LE
19 DEC. 2008



N° 3452

Le Président du Conseil Régional,


François BONNEAU

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



**CHARTRE DE CONSTRUCTION DURABLE
DANS LES BATIMENTS REGIONAUX**

PREAMBULE.....	4
LES ENGAGEMENTS DE LA REGION CENTRE ET DE SES PARTENAIRES POUR DES CONSTRUCTIONS DURABLES	5
Article 1 – Une démarche environnementale globale et exhaustive.	5
Article 2 – Une commande publique accessible à un plus grand nombre d’artisans et d’entreprises.....	6
Article 3 – Des coûts maîtrisés : développer la culture de la préparation, de la coordination et de l’évaluation.	7
Article 4 – Des formations de qualité.	8
Article 5 – Une synergie d’acteurs.	8
Article 6 – Une mobilisation des acteurs pour plus d’échanges.....	9

PREAMBULE

Face à la réalité du changement climatique et au tarissement des énergies fossiles, désireux de répondre aux objectifs du protocole de Kyoto, aux engagements européens pour 2020 et aux engagements du Grenelle de l'Environnement d'une part,

Et, d'autre part, dans la continuité de la Charte Régionale de Développement Durable, de l'Agenda 21 et de la stratégie d'efficacité énergétique de la Région Centre,

Les co-signataires s'engagent pour faire progresser ensemble en région Centre la construction durable des bâtiments à construire, à restructurer ou à rénover, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional vers une qualité s'inscrivant volontairement dans la mise en oeuvre de critères du développement durable, depuis la prise de décision du projet avec l'élaboration du programme et la conception architecturale jusqu'à la fin de vie du bâtiment en passant par sa gestion quotidienne, dans une démarche d'exploitation en coût global.

Le défi est :

- de construire, de restructurer ou de rénover afin d'obtenir des bâtiments régionaux harmonieux, intelligents, sains et confortables, consommant peu d'énergie et de ressources naturelles, produisant le moins possible de déchets ultimes et faisant appel à des énergies renouvelables et ce, afin d'en minimiser durablement les impacts environnementaux;

- de réussir cette révolution dans l'acte de construire en affirmant des objectifs ambitieux, en avançant en phase avec les capacités d'adaptation des professionnels du bâtiment et en maîtrisant les coûts.

Pour la Région Centre, l'acte de construire s'inscrit de manière particulièrement significative dans l'ensemble des actions en faveur du développement durable et de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 régional.

La présente charte s'appuie sur les recommandations du « Guide Qualité pour des Constructions Durables dans les Etablissements d'Enseignement » approuvé en assemblée plénière du Conseil régional de décembre 2007, disponible sur le site Internet de la Région, à l'adresse suivante :

<http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/Agenda21/ConstructionDurable>.

Les exigences de ce guide évolueront avec une volonté constante de réduire l'impact environnemental des constructions de la Région.

La Charte Régionale de Construction Durable est un contrat que la Région passe avec ses partenaires et acteurs de la construction afin de mieux programmer, mieux concevoir, mieux réaliser, mieux coordonner et mieux suivre les opérations immobilières menées en maîtrise d'ouvrage par le Conseil régional du Centre sur son patrimoine, notamment les 102 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, les écoles du secteur sanitaire et social, les bâtiments du siège à Orléans ou des Espaces régionaux dans les 5 autres départements...

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION CENTRE ET DE SES PARTENAIRES POUR DES CONSTRUCTIONS DURABLES

Entre les soussignés,

Le Conseil Régional du Centre,
L'Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de
l'Environnement du Centre

La Chambre Régionale de l'Ingénierie et du Conseil de France,
Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes,

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment,
La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises,
La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat du Centre,
La Fédération Française du Bâtiment Région
Centre,

Il est convenu ce qui suit:

Article 1 – Une démarche environnementale globale et exhaustive.

Les co-signataires s'engagent, dans le cadre de leurs compétences particulières à contribuer à la réalisation de constructions de haute qualité architecturale et environnementale et à mettre en place progressivement un système de management **opérationnel** .

Les enjeux et les responsabilités de la construction en termes de développement durable imposent une démarche environnementale globale et exhaustive qui, sans minorer la thématique énergie, doit aborder tous les impacts environnementaux : impact urbain, impact visuel, impact sur la gestion de l'eau, des déchets, des émissions gazeuses et liquides, sur la qualité sanitaire, le bruit ...

Les co-signataires de la charte s'engagent donc à atteindre cet objectif :

- En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du bâtiment depuis la gestion du chantier jusqu'à l'aspect fin de vie et démolition en passant par la gestion du bâtiment et des ressources lors de la phase d'utilisation (énergie mais également eau, maintenance et entretien...). Ces impacts environnementaux interviennent au niveau:
 - de l'extraction, la transformation et le transport des matériaux de construction,
 - de la construction même sur le chantier,
 - du bâtiment en exploitation,
 - de la déconstruction-démolition.

➤ En considérant que la problématique d'urbanisme durable dans la construction est un enjeu tout aussi important qu'il faut aborder avec notamment

la prise en compte de l'accessibilité et de l'impact des transports dans la vie des bâtiments.

➤ en s'appuyant sur les référentiels de management **opérationnels** existants, et/ou **en expérimentant** des processus de certification multicritères (type HQE)

➤ en mettant en commun un ensemble d'objectifs qui seront traduits par des exigences environnementales. Celles-ci seront intégrées précisément dans les futures consultations.

➤ en participant à la **création du** réseau des acteurs de la Construction Durable dans le cadre d'un Centre de Ressources de la Qualité Environnementale du Cadre Bâti régional

Article 2 – Une commande publique accessible à un plus grand nombre d'artisans et d'entreprises.

Les signataires de la charte s'engagent à atteindre cet objectif :

➤ en identifiant les difficultés des entreprises à répondre aux appels d'offres publics

➤ en adaptant la taille des lots aux spécificités des entreprises et à leurs capacités d'intervention

➤ en régulant les périodes et les délais des consultations

➤ en encourageant les réponses par des groupements momentanés d'entreprises. A cette fin et avec l'aide des chambres consulaires et de la branche professionnelle du BTP, il convient d'organiser des réseaux de professionnels susceptibles de communiquer entre eux et de s'associer pour répondre à des marchés publics

➤ en établissant un vade-mecum pour prendre en compte dans les cahiers des charges des marchés publics les différents labels et qualifications existants. Ces références attestent du savoir-faire et des compétences de chacun dans son secteur d'activité. Ce souci des artisans et entreprises d'accéder à des labels et qualifications démontre souvent leur capacité à s'adapter rapidement dans un contexte en constante évolution

➤ en encourageant les entreprises productrices ou distributrices de matériaux nouveaux à se structurer et s'organiser (coopératives, etc.) pour certifier et promouvoir ces matériaux

- en permettant un meilleur accès des artisans et des entreprises à la commande publique régionale par des actions d'information, de formation et de mutualisation en matière de réponse aux appels d'offres.

Article 3 – Des coûts maîtrisés : développer la culture de la préparation, de la coordination et de l'évaluation.

Pour des réalisations moins coûteuses et moins longues, les projets doivent être mieux préparés et mieux coordonnés.

Les signataires de la charte s'engagent à atteindre cet objectif :

- en réfléchissant ensemble sur le développement d'actions en coût global (**voir guide qualité**)
- en donnant toute sa valeur à la programmation immobilière et architecturale.

C'est au moment de celle-ci que doivent être définis les objectifs de qualité et de performance de l'ouvrage à réaliser. La culture de la programmation s'appuiera sur la mise en place du Vade-mecum régional.

- en veillant à ce que des moyens suffisants soient inscrits pour la réalisation de ces objectifs se fondant sur les études et les expériences réalisées, les coûts de référence publiés, les indicateurs de conjoncture et d'évolution des prix de la construction et des matières premières
- en intégrant les savoir-faire de chacun tout au long du projet de construction
- en prenant en considération **les enjeux d'efficacité énergétique** dès le départ du projet.

L'aspect comportement thermodynamique en toute saison **sera traité le plus en amont possible**

- en travaillant le plus en amont possible avec les artisans et les entreprises.
- en améliorant les phases de conception et de coordination entre maître d'œuvre et entreprises notamment en mettant à profit les phases de préparation de chantier pour mieux mobiliser les entreprises et établir de meilleurs plans de mises en œuvre
- en définissant des indicateurs de suivi, de contrôle et d'évaluation des résultats attendus, aussi bien au niveau des consommations que sur l'organisation et la réalisation du chantier.
- En impliquant les utilisateurs des bâtiments par l'apprentissage des comportements « éco responsables » en mettant à leur disposition un guide d'utilisation et de maintenance.

Article 4 – Des formations de qualité.

La garantie de Construction Durable passe nécessairement par un bon niveau des formations initiales des différents acteurs, et par la remise à niveau permanente de la formation professionnelle pour l'acquisition des compétences dans les nouvelles technologies, matériels et matériaux nouveaux. C'est l'affaire de tous.

Face à un domaine en constante évolution, pour former les acteurs de la Construction Durable, les signataires de la charte s'engagent à :

- développer des formations initiales et continues permettant de réussir le défi de la construction durable en région Centre
- favoriser le développement de plateformes communes de formations relatives aux énergies renouvelables et à la construction durable
- mettre en œuvre des plans de formation de formateurs
- rendre accessible les formations aux concepteurs, aux artisans et aux petites entreprises et les motiver sur les formations continues proposées par les différents partenaires
- développer la qualification professionnelle et soutenir les dispositifs de formation des artisans et des entreprises, notamment sur l'offre globale (FEEBAT – ATEE) mais également la délivrance de qualifications et d'appellations comme : Quali'Sol, Quali'Bois, Quali'PV, Qualibat...

Article 5 – Une synergie d'acteurs.

Les co-signataires s'engagent à faciliter la mobilisation des acteurs économiques :

- en partageant les références, en fédérant les acteurs et en optimisant les partenariats,
- en amplifiant le travail de synergie entre la branche professionnelle du BTP (prescripteur principal de formations techniques en région Centre) et les services de la Direction des formations professionnelles pour assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation sur le territoire régional tant sur le plan qualitatif que quantitatif ;

Il est extrêmement important de disposer d'espace et de temps permettant à l'ensemble des acteurs de la construction d'échanger sur leurs contraintes respectives et apporter des solutions. Les différents acteurs s'engagent à :

- diffuser l'information de l'existence des sessions d'information qu'ils organisent aux représentants des autres organismes,
- diffuser à leurs adhérents les sessions d'information réalisées par les représentants des autres organismes,
- organiser ensemble des sessions d'information regroupant tous les acteurs.

Article 6 – Une mobilisation des acteurs pour plus d'échanges.

L'ensemble des co-signataires se réunira plusieurs fois par an, afin de faire le point sur l'évolution de la qualité de la construction dans différents domaines: programmation, intégration des prescriptions, coordination de chantiers, pilotage des opérations, amélioration des échanges entre les différents intervenants sur les opérations immobilières – mise en oeuvre des recommandations du guide qualité, évolution vers une véritable construction durable, point sur l'évolution de l'offre de formation initiale et continue, mise en commun d'informations, organisation d'échanges professionnels...

A cette fin, il sera constitué **un comité de pilotage comprenant des élus régionaux et un représentant de chacun des partenaires co-signataires.**

Fait à Orléans, le

En huit exemplaires originaux

Pour la maîtrise d’Ouvrage :



Le Président du Conseil régional

François BONNEAU

Le Président de l’Union Régionale
des
Conseils d’Architecture d’Urbanisme
et de l’Environnement du Centre



Jean Pierre MAGNOUX

Pour la Maîtrise d’œuvre :



*CHAMBRE de l’INGENIERIE
et du CONSEIL de France*
CHAMBRE REGIONALE CENTRE

La Présidente de la CICF
Chambre régionale
de l’Ingénierie et du Conseil de
France

Françoise FILIPIAK



Le Président du CROA Conseil
régional
De l’Ordre des Architectes

Patrick PICHON

Pour les entreprises du bâtiment et leurs représentants :



Le Président de la CAPEB
Confédération de l'Artisanat et
des Petites Entreprises du Bâtiment
Région centre

Jean-Pierre MENARD



Le Président de la CGPME
Confédération Générale des PME

François NOBILI



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Centre

Le Président de la CRMA
Chambre Régionale des Métiers
et de l'Artisanat du Centre

Jean-Vincent BOUSSIQUET



Le Président de la FFB
Fédération Française du Bâtiment
Région Centre

Gérald GALLIER